

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF501

présenté par
M. Colombani

ARTICLE 16

Supprimer les alinéas 138 à 143.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions tendent à impacter négativement les ressources potentielles de la Collectivité de Corse. Dans la mesure où aucun chiffrage de l'impact financier de ces dispositions sur les ressources de la Collectivité n'est clairement disponible pour l'instant, il est proposé de supprimer ces dispositions dans l'attente de précisions du Gouvernement.